la Joliverie
CFP-CFA-Alternance-Apprentissage

DOCUMENTATION GENERALE

Accueillir un apprenti

Préparer et apprendre le métier

Certificat de Spécialisation Niveau 4
Technicien·ne en Soudage

(anciennement Mention Complémentaire)

DDT1029B

Introduction

Le diplôme « mention complémentaire » devient le « Certificat de Spécialisation »

Un décrêt du 25 août 2023 modifie, à compter de la session d'examen 2025, l'intitulé du diplôme de la mention complémentaire qui devient le « Certificat de Spécialisation ».

Ce document vous est proposé par le C.F.A. la Joliverie, celui-ci vous permettra :

ENTREPRISE

- De vérifier que votre entreprise peut former un jeune qui prépare le Certificat de Spécialisation Technicien en Soudage
- De repérer la méthodologie pour accueillir un apprenti dans ce domaine de compétences,
- De déterminer les démarches à effectuer pour établir le contrat d'apprentissage.

APPRENTI

- De vous faire découvrir le Centre de Formation d'Apprentis,
- De vous présenter le principe de la formation par apprentissage,
- De vous expliquer le métier, la formation et le diplôme,
- De vous accompagner dans votre projet de formation.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Votre formateur conseil ou **le secrétariat**

02 51 71 36 20

Vincent ROUSSEAU

vrousseau@la-joliverie.com

Tél. : 07.68.99.56.28

Nos coordonnées

C.F.A. La Joliverie
141 route de Clisson
BP 43229
44232 St Sébastien/Loire
Cedex
cfacfp@la-joliverie.com

Formation financée par les branches professionnelles et les Opérateurs de Compétence (OPCO).

SOMMAIRE

Découvrir le Centre de Formation **1**
Le Centre de Formation d'Apprentis 1
Les moyens humains et matériels au Centre 2
Les résultats aux examens 3
L'insertion professionnelle 3
La qualité 4
Le développement durable 4
La Charte de l'alternance 5
Les offres de services 5
L'alternance pour les personnes en situation de handicap 6

Choisir et vivre son alternance **7**
L'organisation de la communication tout au long du contrat 7-8
Les rencontres régulières
Les outils de liaison
Le calendrier de l'alternance **9-10**
La formation à l'exercice du tutorat 11

Former au métier et préparer le diplôme **12**
La fiche métier 12
Le prévisionnel des travaux à réaliser en entreprise 13
Le contenu de la formation … 14
L'examen du Certificat de Spécialisation Technicien en Soudage. 15

Valider le projet d'accueil et le projet d'apprentissage **16**
Les conditions à remplir par l'apprenti pour signer un contrat d'apprentissage 16
La procédure d'admission 16
Les conditions à remplir par l'entreprise pour signer un contrat d'apprentissage 17
Le suivi administratif du contrat d'apprentissage 17
Le financement de l'apprentissage 18
Les aides financières accordées à l'entreprise 18
Le statut et la rémunération de l'apprenti 18-19
A noter 20

Découvrir le Centre de Formation la Joliverie

Depuis plus de 50 ans, le Centre de Formation de La Joliverie forme, par la voie de la Formation Continue ou de l'Apprentissage, les professionnels de demain.

Positionné principalement dans l'enseignement supérieur et sur l'alternance, nous proposons aujourd'hui 25 formations diplômantes ou certifiantes de la terminale BAC Pro au Bac + 5 dans les secteurs :

- Tertiaire (commerce - comptabilité – gestion – expertise comptable - social)
- Industriel (conception – méthodes – industrialisation – automatisation – maintenance – soudage)
- Bâtiment (Architecture métallique).
- Son U.F.A. Ste Anne situé à St Nazaire propose des formations dans le secteur de l'hôtellerie-restauration : wwwhttps://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr
- Son U.F.A. Notre Dame de l'Espérance à St Nazaire propose 2 formations par apprentissage www. https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr
- Son U.F.A. St Joseph à Chateaubriant propose 1 formation par apprentissage : https://www.stjo-chateaubriant.fr
- Son U.F.A. Ste Thérèse à St Nazaire propose 1 formation par apprentissage https://www.lyceesainteanne.fr/ufa-apprentissage.fr

Celles-ci sont accessibles sous contrat d'apprentissage (éventuellement sous contrat de professionnalisation).

Le Centre de Formation Professionnelle met à la disposition des entreprises son expérience en Formation Continue dans ses secteurs de compétence.

N'hésitez pas à consulter le site de La Joliverie : **www.la-joliverie.com**

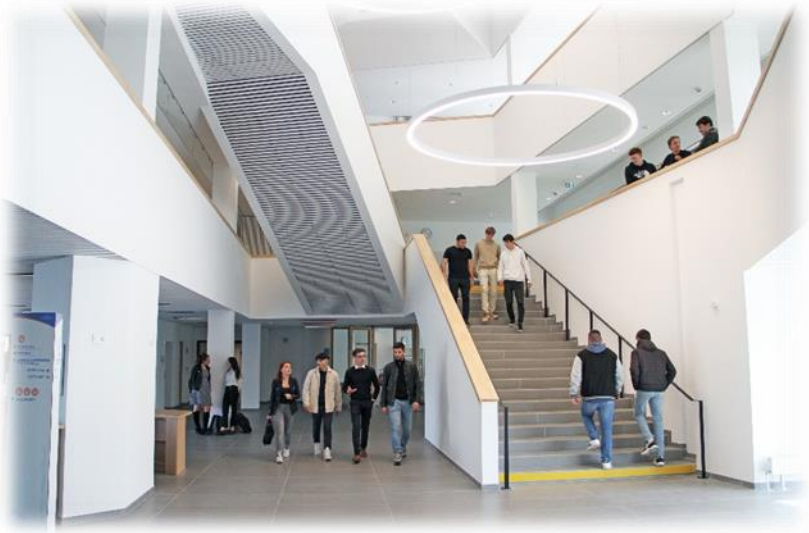

1. Les moyens humains et matériels

L'accompagnement personnalisé des apprenants tout au long de leur formation est assuré par une équipe de formateurs issus du monde professionnel, reconnus dans leur spécialité.

Le Centre de Formation dispose de moyens performants en adéquation avec les technologies et les matériels utilisés en entreprise.

- 1 amphithéâtre
- 1 centre de ressource
- Bâtiments administratifs et pédagogiques de 9 000 m2 dédiés à l'enseignement supérieur et à l'apprentissage
- Bâtiments de 6 000 m2 regroupant nos plateaux techniques.

Bureau d'études Structures Métalliques

- Logiciel DAO Autocad
- Logiciel CAO TEKLA Structures et BOCAD
- Logiciel de calculs Robot Millénium
- Logiciel CFAO TOPSOLID (Tôlerie)

Bureau d'études Mécanique et Industrialisation

- Logiciel CAO CATIA et INVENTOR
- Logiciel CFAO TOPSOLID (Usinage)
- Logiciel O'DEVIS

Ateliers Mécanique

- 1 Perceuse Colonne/ 1 scie à ruban
- Etablis de montage/servantes/poste à souder
- 3 Centres d'usinage 3,4 et 5 axes (HAAS)
- 2 Tours numériques 3 et 4 axes (HAAS)

Ateliers Structure Métallique

- 1 Poinçonneuse CN
- 1 Banc de découpage oxy-plasma
- 3 Presses plieuses (2 CN et 1 traditionnelle)
- 2 Rouleuses à profilés Grande Capacité
- Chariot de soudage
- 14 cabines de soudage

Laboratoires Automatisme / Electricité / Informatique

- Automates SIEMENS/SCHNEIDER/ROCKWELL et réseaux associés
- IHM PROFACE, SIEMENS et SCHNEIDER
- Supervision PC
- Logiciel DAO électrique
- Programmation VB SCRIPT et C#

Laboratoire Contrôle

- 2 Machines à mesurer tridimensionnelles
- (1 Numérique DEAMICRO-HITE et 1 manuelle TESA)
- 1 Projecteur de profil (Mitutoyo)
- 1 Colonne de mesure (TESA)

Pôle Robotique

- 2 cellules robotiques FANUC
- 4 cellules robotiques YASKAWA
- 2 robots humanoïdes NAO
- 7 platines Motion – Axes numérisés YASKAWA
- 1 robot collaboratif OMRON TM 12

2. Les résultats MC TECHNICIEN EN SOUDAGE aux examens

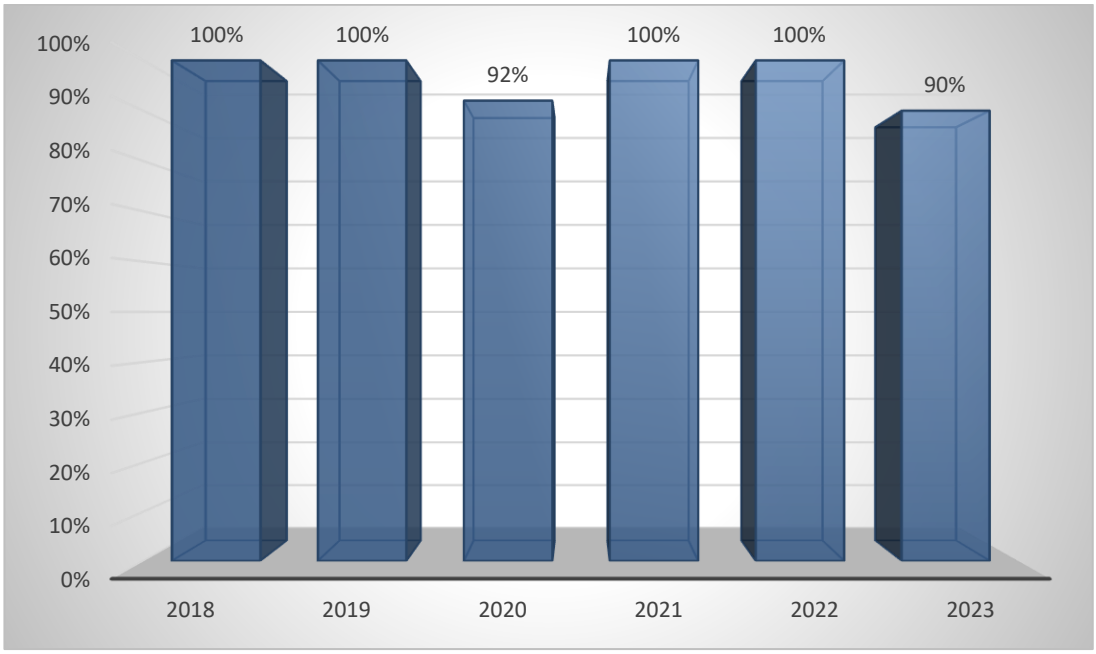

3. L'insertion professionnelle

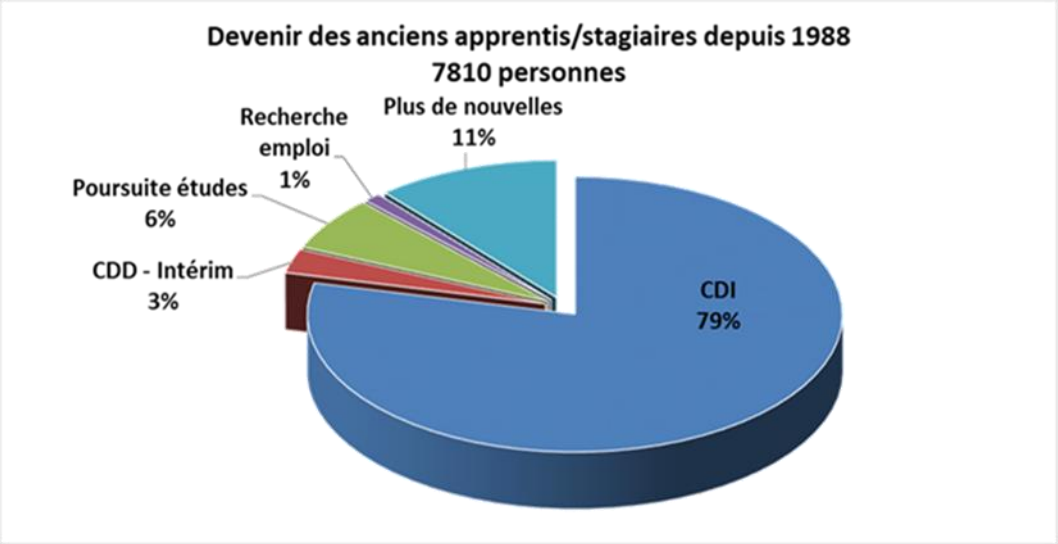

4. La Qualité

Le Centre de Formation La Joliverie, conscient des enjeux et de l'intérêt d'une démarche d'amélioration continue, s'est engagé dans un processus Qualité en 1993.

Nos priorités majeures, avec la participation de l'ensemble du personnel administratif et pédagogique, est d'assurer la pérennité et l'amélioration continue de notre système de management de la qualité,

Toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réussite de cet engagement sont mises en œuvre afin de parvenir à concrétiser notre volonté de satisfaire nos clients, d'être à leur écoute et d'assurer une amélioration continue de nos services.

Notre politique est donc est fondée sur trois axes majeurs :

1. L'écoute attentive et la satisfaction de nos clients (apprentis et partenaires),
2. Le développement des relations de partenariat avec les donneurs d'ordre et les prestataires,
3. Le positionnement de notre système qualité comme un outil de management et d'amélioration continue.

Le Centre de Formation La Joliverie est **certifié QUALIOPI depuis le 17 mars 2021** et répond aux nouvelles exigences Qualité de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Cette certification s'applique sur :

- Les actions de formation,
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience,
- Les actions de formation par Apprentissage

Référentiel National Qualité
Audité par
BUREAU VERITAS
Certification

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

5. Le Développement durable

« Le développement durable est une démarche qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Aujourd'hui, il est impératif que toutes les générations agissent dans une logique de développement durable. Le Centre de Formation est un lieu où se côtoient des personnes, il est donc important qu'il soit un vecteur de communication vis-à-vis du développement durable. Ce projet s'inscrit dans notre Système Qualité. Tous les acteurs de la formation, notamment les apprenants, sont donc force de proposition pour améliorer notre processus de formation

6. La charte de l'alternance : les engagements des partenaires

La formation par alternance doit son efficacité à la juste complémentarité entre l'entreprise et le Centre de Formation. Elle doit sa réussite à la collaboration étroite des 3 acteurs que sont : l'apprenti, le tuteur, l'équipe de formateurs. Du partenariat qui s'instaure dépend la qualité de la formation que reçoit le jeune au cours de son contrat.

7. Les offres de service

L'hébergement

L'organisme « Action Logement » propose une aide « mobili-jeune » pour l'accès au logement des jeunes en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Pour plus de renseignements : www.actionlogement.fr.

Une résidence étudiante / apprent(e) est accessible sur le site de St Sébastien / Loire. Pour toute information, vous pouvez contacter la MAISON BSR, 95 Rue des Hauts Pavés, 44000 NANTES au 02 51 17 84 62.

La restauration

Un espace de restauration est accessible aux étudiants apprentis et stagiaires. Dans ce cas, les apprentis peuvent bénéficier d'une aide des financeurs de la formation, pour le repas.
Un espace de convivialité dédié à l'Enseignement Supérieur est également mis à disposition.

Les frais annexes

La Loi du 5 septembre 2018, relative à la réforme de la formation professionnelle, précise que les Opérateurs de Compétence (financeurs des formations par apprentissage) prennent en charge les frais annexes à la formation, dès lors qu'ils sont financés par le CFA :

- ✓ Restauration : 3 € par repas pris au self de La Joliverie,
- ✓ Hébergement : 6 € par nuitée prise dans un hébergement conventionné par le CFA

En fonction de l'OPCO financeur du contrat d'apprentissage, les prises en charge ci-dessous peuvent varier :

- ✓ Dotation 1er équipement pédagogique
- ✓ Aide à la mobilité internationale.

8. L'alternance pour les personnes en situation de handicap

Le CFP-CFA La Joliverie accueille les personnes en situation de handicap en leur permettant d'accéder à des postes en milieu ordinaire de travail et de formation.
Les besoins spécifiques aux personnes sont étudiés afin d'offrir un accompagnement et des réponses adaptées à chaque situation. Pour un accueil optimum, le Référent handicap du CFP-CFA prend contact avec la personne plusieurs mois avant le démarrage de sa formation.
Afin de faciliter l'accès des handicapés à l'entreprise et au Centre de Formation (sans limite d'âge), des aides spécifiques sont mobilisables auprès notamment de l'AGEFIPH (secteur privé) / FIPHFP (secteur public).
Pour tous renseignements complémentaires, contactez le référent handicap :

Madame Katell GALISSON, kgalisson@la-joliverie.com

Choisir et vivre son alternance

L'organisation de la communication tout au long du contrat

Pour le suivi de l'apprenti, le CFA la Joliverie vous propose :

▶ Des rencontres régulières

Réunion Entreprise

Acteurs :

Tuteurs, responsables entreprise, direction CFA, équipe pédagogique

Objectifs :

- présenter le processus de l'alternance sous ses aspects administratifs, organisationnels et pédagogiques
- apporter des précisions sur la formation suivie par le jeune : objectifs, contenus de formation, modalités d'évaluation
- envisager les axes de formation en entreprise

En début de formation

Conseil de classe

Acteurs :

Tuteurs, délégués apprentis, direction CFA, équipe pédagogique

Objectifs :

- évaluer les résultats scolaires de l'apprenti
- évaluer les compétences de l'apprenti sur le plan professionnel
- échanger sur la progression de l'apprenti

2 conseils sur l'année

Suivi en entreprise

Acteurs :

Tuteur, apprenti, formateur-suiveur

Objectifs :

- évaluer les compétences mises en œuvre en situation de travail
- échanger sur la progression professionnelle de l'apprenti
- envisager les travaux à confier à l'apprenti

2 suivis par an

▶ Des outils de liaison

Livret de liaison

Acteurs :

Apprenti, tuteur, suiveur et équipe pédagogique

Objectifs :

- rendre compte :
  - des activités réalisées en entreprise,
  - du programme de formation au Centre.
- repérer les difficultés rencontrées par le jeune en entreprise et au Centre

A chaque alternance

Portail C.F.A. - YPAREO

Acteurs :

Tuteurs, apprentis, suiveurs, équipe pédagogique

Objectifs :

- suivre le parcours de l'apprenti au CFA :
  - son emploi du temps,
  - son assiduité,
  - ses résultats.

Accès Internet permanent

Bulletins de notes

Acteurs :

Tuteurs, apprentis, équipe pédagogique

Objectifs :

- présenter les résultats de l'apprenti au CFA
- porter des appréciations sur les résultats et l'attitude de l'apprenti

2 bulletins de notes
1 relevé d'examen blanc

Le calendrier

Rentrée 2024-2025

Groupe A

Certificat de Spécialisation Technicien Soudage 8 - A

du 9 septembre 2024 au 13 juin 2025

septembre		octobre		novembre		décembre		janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet	
D 01		M 01	ENT	V 01	ENT	D 01		M 01	ENT	S 01		S 01		M 01	ENT	J 01	ENT	D 01		M 01	ENT
L 02	(S 36) ENT	M 02	ENT	S 02		L 02	(S 49) ENT	J 02	ENT	D 02		D 02		M 02	ENT	V 02	ENT	L 02	(S 23) Centre	M 02	ENT
M 03	ENT	J 03	ENT	D 03		M 03	ENT	V 03	ENT	L 03	(S 6) ENT	L 03	(S 10) ENT	J 03	ENT	S 03		M 03	Centre	J 03	ENT
M 04	ENT	V 04	ENT	L 04	(S 45) ENT	M 04	ENT	S 04		M 04	ENT	M 04	ENT	V 04	ENT	D 04		M 04	Centre	V 04	ENT
J 05	ENT	S 05		M 05	ENT	J 05	ENT	D 05		M 05	ENT	M 05	ENT	S 05		L 05	(S 19) ENT	J 05	Centre	S 05	ENT
V 06	ENT	D 06		M 06	ENT	V 06	ENT	L 06	(S 2) ENT	J 06	ENT	J 06	ENT	D 06		M 06	ENT	V 06	Centre	D 06	
S 07		L 07	(S 41) ENT	J 07	ENT	S 07		M 07	ENT	V 07	ENT	V 07	ENT	L 07	(S 15) ENT	M 07	ENT	S 07		L 07	
D 08		M 08	ENT	V 08	ENT	D 08		M 08	ENT	S 08		S 08		M 08	ENT	J 08	ENT	D 08		M 08	
L 09	(S 37) Centre	M 09	ENT	S 09		L 09	(S 50) Centre	J 09	ENT	D 09		D 09		M 09	ENT	V 09	ENT	L 09	(S 24) Centre	M 09	
M 10	Centre	J 10	ENT	D 10		M 10	Centre	V 10	ENT	L 10	(S 7) Centre	L 10	(S 11) Centre	J 10	ENT	S 10		M 10	Centre	J 10	
M 11	Centre	V 11	ENT	L 11	(S 46) ENT	M 11	Centre	S 11		M 11	Centre	M 11	Centre	V 11	ENT	D 11		M 11	Centre	V 11	
J 12	Centre	S 12		M 12	ENT	J 12	Centre	D 12		M 12	Centre	M 12	Centre	S 12		L 12	(S 20) Centre	J 12	Centre	S 12	
V 13	Centre	D 13		M 13	ENT	V 13	Centre	L 13	(S 3) Centre	J 13	Centre	J 13	Centre	D 13		M 13	Centre	V 13	Centre	D 13	
S 14		L 14	(S 42) ENT	J 14	ENT	S 14		M 14	Centre	V 14	Centre	V 14	Centre	L 14	(S 16) Centre	M 14	Centre	S 14		L 14	
D 15		M 15	ENT	V 15	ENT	D 15		M 15	Centre	S 15		S 15		M 15	Centre	J 15	Centre	D 15		M 15	
L 16	(S 38) Centre	M 16	ENT	S 16		L 16	(S 51) ENT	J 16	Centre	D 16		D 16		M 16	Centre	V 16	Centre	L 16	(S 25) ENT	M 16	jusqu'à la fin du contrat
M 17	Centre	J 17	ENT	D 17		M 17	ENT	V 17	Centre	L 17	(S 8) ENT	L 17	(S 12) ENT	J 17	Centre	S 17		M 17	ENT	J 17	
M 18	Centre	V 18	ENT	L 18	(S 47) Centre	M 18	ENT	S 18		M 18	ENT	M 18	ENT	V 18	Centre	D 18		M 18	ENT	V 18	
J 19	Centre	S 19		M 19	Centre	J 19	ENT	D 19		M 19	ENT	M 19	ENT	S 19		L 19	(S 21) ENT	J 19	ENT	S 19	
V 20	Centre	D 20		M 20	Centre	V 20	ENT	L 20	(S 4) ENT	J 20	ENT	J 20	ENT	D 20		M 20	ENT	V 20	ENT	D 20	
S 21		L 21	(S 43) Centre	J 21	Centre	S 21		M 21	ENT	V 21	ENT	V 21	ENT	L 21	(S 17) ENT	M 21	ENT	S 21		L 21	
D 22		M 22	Centre	V 22	Centre	D 22		M 22	ENT	S 22		S 22		M 22	ENT	J 22	ENT	D 22		M 22	
L 23	(S 39) Centre	M 23	Centre	S 23		L 23	(S 52) ENT	J 23	ENT	D 23		D 23		M 23	ENT	V 23	ENT	L 23	(S 26) ENT	M 23	
M 24	Centre	J 24	Centre	D 24		M 24	ENT	V 24	ENT	L 24	(S 9) ENT	L 24	(S 13) ENT	J 24	ENT	S 24		M 24	ENT	J 24	
M 25	Centre	V 25	Centre	L 25	(S 48) ENT	M 25	ENT	S 25		M 25	ENT	M 25	ENT	V 25	ENT	D 25		M 25	ENT	V 25	
J 26	Centre	S 26		M 26	ENT	J 26	ENT	D 26		M 26	ENT	M 26	ENT	S 26		L 26	(S 22) ENT	J 26	ENT	S 26	
V 27	Centre	D 27		M 27	ENT	V 27	ENT	L 27	(S 5) ENT	J 27	ENT	J 27	ENT	D 27		M 27	ENT	V 27	ENT	D 27	
S 28		L 28	(S 44) ENT	J 28	ENT	S 28		M 28	ENT	V 28	ENT	V 28	ENT	L 28	(S 18) ENT	M 28	ENT	S 28		L 28	
D 29		M 29	ENT	V 29	ENT	D 29		M 29	ENT			S 29		M 29	ENT	J 29	ENT	D 29		M 29	
L 30	(S 40) ENT	M 30	ENT	S 30		L 30	(S 1) ENT	J 30	ENT			D 30		M 30	ENT	V 30	ENT	L 30	(S 27) ENT	M 30	
		J 31	ENT			M 31	ENT	V 31	ENT			L 31	(S 14) ENT			S 31				J 31	

Préparation aux examens/révisions : période de révisions incluse dans le calendrier d'alternance.

DT446A

Groupe B

M.C. Technicien Soudage 8 - B

du 9 septembre 2024 au 13 juin 2025

septembre		octobre		novembre		décembre		janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet	
D 01		M 01	Centre	V 01	FERIE	D 01		M 01	FERIE	S 01		S 01		M 01	ENT	J 01	FERIE	D 01		M 01	ENT
L 02	(S 36) ENT	M 02	Centre	S 02		L 02	(S 49) ENT	J 02	ENT	D 02		D 02		M 02	ENT	V 02	ENT	L 02	(S 23) Centre	M 02	ENT
M 03	ENT	J 03	Centre	D 03		M 03	ENT	V 03	ENT	L 03	(S 6) ENT	L 03	(S 10) ENT	J 03	ENT	S 03		M 03	Centre	J 03	ENT
M 04	ENT	V 04	Centre	L 04	(S 45) Centre	M 04	ENT	S 04		M 04	ENT	M 04	ENT	V 04	ENT	D 04		M 04	Centre	V 04	ENT
J 05	ENT	S 05		M 05	Centre	J 05	ENT	D 05		M 05	ENT	M 05	ENT	S 05		L 05	(S 19) ENT	J 05	Centre	S 05	
V 06	ENT	D 06		M 06	Centre	V 06	ENT	L 06	(S 2) ENT	J 06	ENT	J 06	ENT	D 06		M 06	ENT	V 06	Centre	D 06	
S 07		L 07	(S 41) Centre	J 07	Centre	S 07		M 07	ENT	V 07	ENT	V 07	ENT	L 07	(S 15) Centre	M 07	ENT	S 07		L 07	
D 08		M 08	Centre	V 08	Centre	D 08		M 08	ENT	S 08		S 08		M 08	Centre	J 08	FERIE	D 08		M 08	
L 09	(S 37) Centre	M 09	Centre	S 09		L 09	(S 50) ENT	J 09	ENT	D 09		D 09		M 09	Centre	V 09	ENT	L 09	(S 24) FERIE	M 09	
M 10	Centre	J 10	Centre	D 10		M 10	ENT	V 10	ENT	L 10	(S 7) ENT	L 10	(S 11) ENT	J 10	Centre	S 10		M 10	Centre	J 10	
M 11	Centre	V 11	Centre	L 11	(S 46) FERIE	M 11	ENT	S 11		M 11	ENT	M 11	ENT	V 11	Centre	D 11		M 11	Centre	V 11	
J 12	Centre	S 12		M 12	ENT	J 12	ENT	D 12		M 12	ENT	M 12	ENT	S 12		L 12	(S 20) Centre	J 12	Centre	S 12	
V 13	Centre	D 13		M 13	ENT	V 13	ENT	L 13	(S 3) ENT	J 13	ENT	J 13	ENT	D 13		M 13	Centre	V 13	Centre	D 13	
S 14		L 14	(S 42) ENT	J 14	ENT	S 14		M 14	ENT	V 14	ENT	V 14	ENT	L 14	(S 16) ENT	M 14	Centre	S 14		L 14	
D 15		M 15	ENT	V 15	ENT	D 15		M 15	ENT	S 15		S 15		M 15	ENT	J 15	Centre	D 15		M 15	
L 16	(S 38) ENT	M 16	ENT	S 16		L 16	(S 51) Centre	J 16	ENT	D 16		D 16		M 16	ENT	V 16	Centre	L 16	(S 25) ENT	M 16	jusqu'à la fin du contrat
M 17	ENT	J 17	ENT	D 17		M 17	Centre	V 17	ENT	L 17	(S 8) Centre	L 17	(S 12) Centre	J 17	ENT	S 17		M 17	ENT	J 17	
M 18	ENT	V 18	ENT	L 18	(S 47) ENT	M 18	Centre	S 18		M 18	Centre	M 18	Centre	V 18	ENT	D 18		M 18	ENT	V 18	
J 19	ENT	S 19		M 19	ENT	J 19	Centre	D 19		M 19	Centre	M 19	Centre	S 19		L 19	(S 21) ENT	J 19	ENT	S 19	
V 20	ENT	D 20		M 20	ENT	V 20	Centre	L 20	(S 4) Centre	J 20	Centre	J 20	Centre	D 20		M 20	ENT	V 20	ENT	D 20	
S 21		L 21	(S 43) ENT	J 21	ENT	S 21		M 21	Centre	V 21	Centre	V 21	Centre	L 21	(S 17) FERIE	M 21	ENT	S 21		L 21	
D 22		M 22	ENT	V 22	ENT	D 22		M 22	Centre	S 22		S 22		M 22	ENT	J 22	ENT	D 22		M 22	
L 23	(S 39) ENT	M 23	ENT	S 23		L 23	(S 52) ENT	J 23	Centre	D 23		D 23		M 23	ENT	V 23	ENT	L 23	(S 26) ENT	M 23	
M 24	ENT	J 24	ENT	D 24		M 24	ENT	V 24	Centre	L 24	(S 9) ENT	L 24	(S 13) ENT	J 24	ENT	S 24		M 24	ENT	J 24	
M 25	ENT	V 25	ENT	L 25	(S 48) Centre	M 25	FERIE	S 25		M 25	ENT	M 25	ENT	V 25	ENT	D 25		M 25	ENT	V 25	
J 26	ENT	S 26		M 26	Centre	J 26	ENT	D 26		M 26	ENT	M 26	ENT	S 26		L 26	(S 22) ENT	J 26	ENT	S 26	
V 27	ENT	D 27		M 27	Centre	V 27	ENT	L 27	(S 5) ENT	J 27	ENT	J 27	ENT	D 27		M 27	ENT	V 27	ENT	D 27	
S 28		L 28	(S 44) ENT	J 28	Centre	S 28		M 28	ENT	V 28	ENT	V 28	ENT	L 28	(S 18) ENT	M 28	ENT	S 28		L 28	
D 29		M 29	ENT	V 29	Centre	D 29		M 29	ENT			S 29	ENT	M 29	ENT	J 29	FERIE	D 29		M 29	
L 30	(S 40) Centre	M 30	ENT	S 30		L 30	(S 1) ENT	J 30	ENT			D 30		M 30	ENT	V 30	ENT	L 30	(S 27) ENT	M 30	
		J 31	ENT			M 31	ENT	V 31	ENT			L 31	(S 14) ENT			S 31				J 31	

Préparation aux examens/révisions : période de révisions incluse dans le calendrier d'alternance.

DT447A

Les dates à retenir en 2024

- Rentrée des apprentis : lundi 9 septembre 2024
- Réunion des entreprises : jeudi 19 septembre 2024

Pour information, les horaires de cours sont les suivants

- Lundi : 9 h 00 – 12 h 00 et 13 h 15 – 17 h 15
- Du Mardi au vendredi : 8 h 00 – 12 h 00 et 13 h 15 – 17 h 15

Préparation aux examens / révisions

Conformément au cadre législatif, une préparation spécifique est organisée au C.F.A. La Joliverie. Celle-ci est directement incluse dans le calendrier d'alternance pour chaque année de cycle de formation.

La formation à l'exercice du tutorat

Pour vous aider dans votre mission de tutorat,
Pour organiser la formation, le suivi et l'accompagnement du jeune,
Le CFP CFA la Joliverie vous propose une formation en 5 modules.

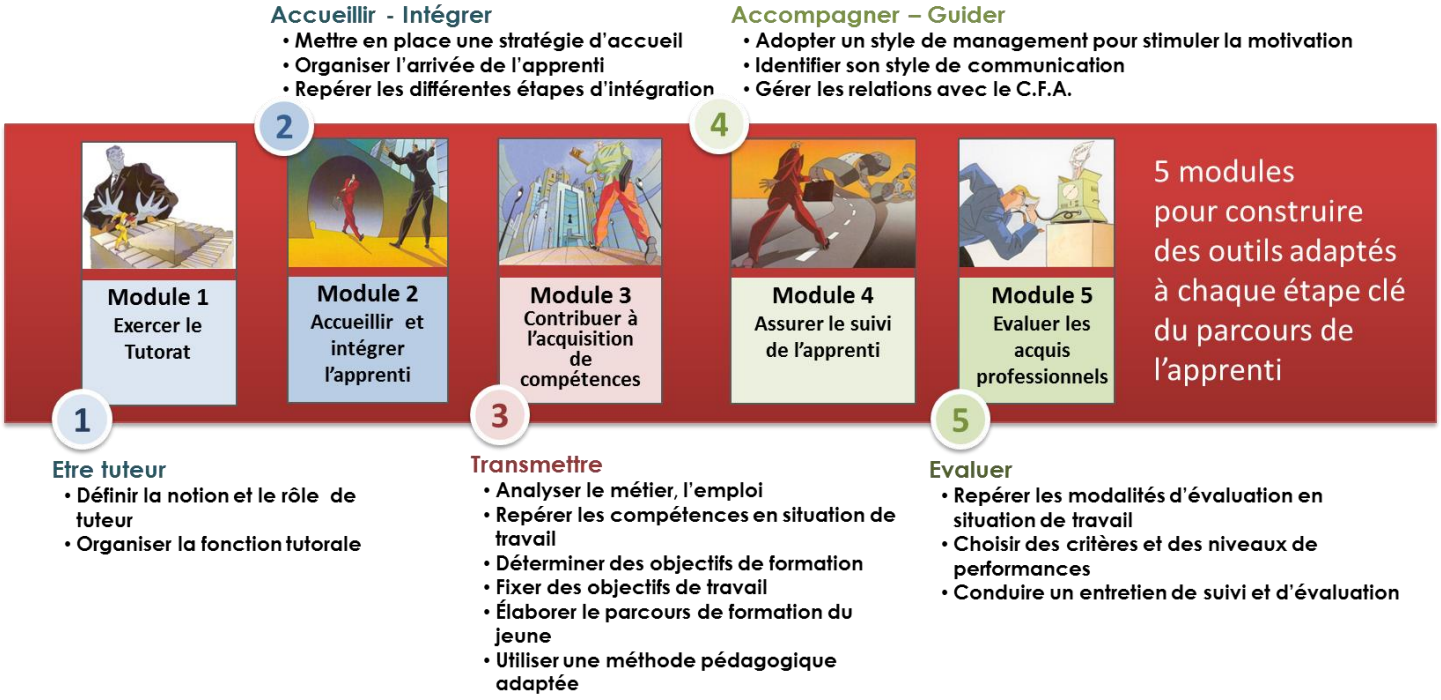

Cette formation s'appuie sur votre expérience. Elle vous donnera l'occasion de rencontrer d'autres tuteurs, d'échanger sur votre mission auprès du jeune.

Vous ferez le point sur :

- vos compétences en matière de tutorat,
- l'examen que prépare le jeune,
- les outils d'alternance proposés par le CFP CFA.

Vous trouverez des réponses concrètes aux questions que vous vous posez :

- le rôle du tuteur,
- l'organisation dans l'entreprise pour encadrer le jeune,
- l'accueil, puis l'intégration du jeune dans l'entreprise,
- la transmission et l'apprentissage du métier,
- le parcours du jeune dans l'entreprise, les activités qu'il peut réaliser,
- l'évaluation du travail réalisé par le jeune.

Orientée sur des travaux pratiques, la formation permet de réaliser des outils et d'élaborer une référence dans l'apprentissage du métier préparé par le jeune.

Coût pour une formation de 3 journées : 510 €

Former au métier et préparer le Certificat de Spécialisation Technicien en Soudage

La fiche métier

Le(la) technicien(ne) en soudage réalise, en autonomie, des assemblages d'ensembles et sous-ensembles mécano-soudés par fusion et apport de métal en fusion. Ses activités se déclinent en 3 phases essentielles :

- Préparation de l'intervention de soudage dans le respect des règles de prévention liées aux risques professionnels et environnementaux
- Mise en œuvre des procédures de soudages et des éléments connexes
- Maintenance des équipements liés à l'opération de soudage

Avec de l'expérience, il interviendra sur l'ensemble du processus de réalisation d'une construction soudée (étude, préparation, méthodes, réalisation et contrôle).

Le profil de soudeur qualifié est très recherché dans l'industrie traditionnelle : Bâtiment et Travaux Publics, Automobile, Sidérurgie, Construction navale et ferroviaire, Métallurgie et fabrication de produits métalliques…

- Atelier
- Chantier

ETUDE, PREPARATION, METHODES▶

- Etudier un cahier des charges pour choisir le procédé de soudage (manuel, automatisé ou robotisé) et formaliser les instructions nécessaires à l'exécution des travaux de soudage dans le respect des impératifs de coût, de délai et de qualité.
- Organiser les activités de soudage et s'assurer de la conformité des travaux selon les exigences contractuelles et proposer d'éventuelles actions correctives
- Procéder aux essais de nouveaux procédés de fabrication et guider le choix des investissements en soudage

REALISATION ET CONTROLE▶

- Etudier le plan d'ensemble du produit à réaliser pour repérer la position relative des pièces à assembler
- A partir des documents techniques, identifier le procédé de soudage préconisé
- Vérifier les matériels et régler les paramètres de soudage (intensité, tension…) selon les matériaux et le type d'assemblage (anticiper les éventuelles déformations du métal)
- Préparer les joints et positionner les pièces, plaques, tubes, profilés entre eux ou sur un support
- Se munir de son équipement de protection individuelle : gants, masque filtrant…
- Exécuter les opérations de soudage
- Contrôler la qualité et la conformité des soudures, des constructions et des assemblages
- Evaluer les défauts et effectuer les opérations de reprise ou de finition
- Gérer les déchets liés à l'opération de soudage
- Renseigner et transmettre les supports de suivi d'intervention

les axes de formation

La culture technique du titulaire doit lui permettre de :

- **S'INFORMER ET COMMUNIQUER**
  - Sélectionner les documents correspondants aux opérations de soudage
  - Décoder les documents opératoires liés aux joints soudés (D.M.O.S.…)
  - Repérer les éléments à souder sur des plans d'ouvrage
  - Rédiger un document technique (suivi de maintenance, traçabilité des soudures)
  - Identifier les informations utiles à transmettre
- **TRAITER ET ANALYSER**
  - Vérifier l'état de fonctionnement des matériels, des équipements et des outillages
- **CHOISIR ET DECIDER**
  - Déterminer les paramètres caractéristiques (intensité, tension, vitesse…)
- **METTRE EN ŒUVRE ET CONTROLER**
  - Aménager son poste de travail
  - Appliquer les procédures de sécurité de l'entreprise dans laquelle se déroule l'opération de soudage
  - Contrôler les spécifications dimensionnelles et géométriques de l'assemblage.

Le prévisionnel des travaux à réaliser en entreprise

Cette liste des travaux prévisionnels à effectuer en entreprise n'est pas exhaustive. Dans le cadre de l'accompagnement et de la formation en entreprise de l'apprenti, nous vous conseillons de commencer par des activités opérationnelles. Elles permettront au jeune d'acquérir progressivement la culture technique indispensable à leurs futures missions de conception.

FONCTION REALISATION SOUDAGE

- Organiser les activités de soudage (planification, chronologie, sécurité…)
- Conduire des travaux de soudage selon les différents procédés :
    - MIG - MAG
    - AEE
    - TIG
    - Manuel
    - Automatisé
    - Robotisé
- Choisir le type de consommable et la dimension
- Définir et conduire des essais de qualification des soudeurs, des opérateurs et des modes de soudage
- Qualifier et garantir la conformité de travaux de soudage au regard des exigences contractuelles

FONCTION METHODE

- Choisir et définir des modes opératoires de soudages à partir d'un cahier des charges
- Formaliser les instructions requises pour la bonne exécution des travaux de soudage (manuel, automatisé ou robotisé)
- Collaborer aux choix de conception et de méthodes de fabrication d'une construction soudée
- Procéder à des essais et tests :
- Sur des nouveaux matériels
- Sur des nouveaux produits d'apport
- Sur des nouveaux consommables
- Participer à la mise au point de nouveaux procédés de fabrication
- Participer à la définition et aux choix de nouveaux investissements

Le contenu de la formation

Unités de formation	Nombre d'heures
ENSEIGNEMENT GENERAL	
❑ Anglais (courant et appliqué aux affaires)	38 h
❑ Communication	36 h
Total enseignement général	**74 h**
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
❑ La communication professionnelle - La communication technique - Les documentations - Les qualifications et codifications en soudage	-
❑ Les matériaux et les produits d'apports - Les matériaux de base - Les comportements des matériaux de base - Les produits d'apports - La soudabilité des matériaux	-
❑ Les procédés - Les procédés de soudage - Les procédés de fabrication - Les procédés de manutention	-
❑ L'aspect thermique du soudage - Le cycle thermique du soudage - La répartition thermique du soudage - Les paramètres influençant le cycle et la répartition thermique	-
❑ Qualité et contrôle - L'assurance qualité - Les contrôles et les mesures - Les défauts et les déformations	-
❑ La maintenance - Les opérations de maintenance en soudage	-
❑ La santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement - La prévention des risques, la santé et la sécurité en soudage - Le développement durable et la protection de l'environnement	-
Total enseignement professionnel	**311 h**
❑ **Formation Certification IW**	**70 h**
Total des heures de cours dispensées au C.F.A.	**455 h**

Des devoirs surveillés sont programmés chaque semaine.

L’examen de la Certification de Spécialisation Technicien en Soudage

ÉPREUVES				
Nature des épreuves	**Unités**	**Coef.**	**Forme**	**Durée**
E1 – Étude technique et préparation d’une intervention	U1	2	Ponctuelle écrite	3h30’
E2 – Réalisation et contrôle d’une opération de soudage	U2	3	CCF	
E3 – Évaluation des activités en milieu professionnel	U3	2	CCF	

Valider le projet d'accueil et le projet d'apprentissage

I. Les conditions à remplir par l'apprenti pour signer un contrat d'apprentissage

Critères d'admission

- Avoir moins de 30 ans* à la signature du contrat d'apprentissage,
- Etre titulaire :
  - D'un Baccalauréat Professionnel dans les spécialités suivantes :
    - ✓ Chaudronnerie industrielle
    - ✓ Usinage
    - ✓ Outillage
    - ✓ Maintenance des équipements industriels
    - ✓ Construction des carrosseries
    - ✓ Aéronautique option structure
    - ✓ Ouvrages du bâtiment : métallerie, environnement nucléaire
- D'un Brevet professionnel Métallier
- Les personnes justifiant d'une expérience professionnelle significative dans les domaines précités pourront être admises en formation après l'examen détaillé de leur situation par la Commission d'Admission.
- Avoir été reçu en entretien individualisé par un formateur du C.F.A.

* Dérogation possible sans limite d'âge pour : les apprentis préparant un diplôme supérieur à celui obtenu, les travailleurs en situation d'handicap, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme visé, les bénéficiaires du RSA et les sportifs de haut niveau.

La procédure d'admission

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur notre site www.la-joliverie.com. Sur demande, il peut être envoyé par mail ou en version papier.

Pour s'inscrire, les candidats doivent :

- répondre aux critères énumérés ci-dessus.
- Utiliser la procédure Parcoursup

Les étapes de la procédure

1. Après étude du dossier et si la formation choisie fait partie des vœux formulés, les candidats seront convoqués à un entretien.
2. A la suite de l'entretien, la décision (acceptation, attente ou refus) sera notifiée par courrier en lien avec la procédure Parcoursup.
3. En cas d'acceptation : le candidat devra confirmer son engagement.
4. Affectation en entreprise

Le C.F.A. La Joliverie propose le candidat à plusieurs entreprises.

Le candidat peut rechercher lui-même son entreprise d'accueil. Dès l'obtention d'une réponse positive, le candidat transmettra, au C.F.A. La Joliverie, les coordonnées de l'entreprise. Le centre contactera l'entreprise pour vérifier l'adéquation du projet d'accueil de l'entreprise avec la formation choisie et expliciter les modalités administratives.

Décision définitive

Le candidat sera définitivement accepté dès l'obtention du baccalauréat et dès la signature du contrat d'apprentissage. A charge pour lui de faire parvenir une photocopie du relevé de notes du baccalauréat au C.F.A. et de prévenir son futur employeur.

Ce contrat d'apprentissage sera établi entre le 1er septembre et le 30 novembre de l'année en cours.

Pour les candidats en attente…

Chaque mois, en fonction des places disponibles, les dossiers des candidats seront réexaminés.

L'acceptation du candidat devra être confirmée et sera suivie de l'étape affectation en entreprise

(cf. ci dessus).

Attention : Le CFA la Joliverie examine la recevabilité des dossiers, c'est l'entreprise qui embauche le candidat.

II. Les conditions à remplir par l'entreprise pour signer un contrat d'apprentissage

S'assurer que le maître d'apprentissage dispose :

- d'un niveau au moins égal à celui de l'apprenti et au moins 1 an d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité,

  ou

- d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans ce domaine d'activité.
  NB : un maître d'apprentissage peut former au plus 2 apprentis à la fois.

Il est vivement conseillé que le maître d'apprentissage ait suivi une formation à l'exercice du tutorat selon les branches professionnelles. (voir page n°10)

III. Le suivi administratif du contrat d'apprentissage

Le dépôt du contrat d'apprentissage par l'employeur se fait auprès de l'opérateur de compétences référent de l'entreprise (O.P.C.O.).

Il appartient donc à l'entreprise de contacter son O.P.C.O. afin d'obtenir les documents relatifs :

- au contrat d'apprentissage,
- à la déclaration en vue de la formation d'apprentis.

Dès que l'entreprise a donné son accord pour accueillir un apprenti, le C.F.A. La Joliverie vous transmettra ; un document de synthèse que vous ne manquerez pas d'adresser à votre O.P.C.O. Il permettra de faciliter ces formalités administratives.

Une convention de formation par apprentissage sera établie entre le C.F.A. La Joliverie, l'entreprise et l'apprenti.

L'entreprise doit veiller à :

- établir la Déclaration Unique à l'Embauche auprès de l'URSSAF, via le site internet www.due.fr
- programmer la visite médicale d'embauche (au plus tard dans les 2 mois qui suivent la date d'embauche).

IV. Le financement de l'apprentissage

Les sections en Apprentissage sont financées au contrat par les Opérateurs de Compétence (OPCO).

Un Niveau de Prise en Charge par formation a été défini suite à un accord entre France Compétences et les branches professionnelles.

La volonté du C.F.A. La Joliverie est d'appliquer un coût de formation correspondant au niveau de prise en charge de votre branche professionnelle, dans les conditions actuelles de financement.

En conséquence, l'entreprise ne supporte pas de « Reste à charge ».

V. Les aides financières accordées à l'entreprise

Exonération de charges sociales

L'exonération des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle est maintenue, mais dans une limite fixée par décret. Celle-ci a été fixée à 79% du SMIC en vigueur au cours du mois considéré.

Avantages pour l'employeur

L'employeur peut anticiper ses besoins de compétences en formant un jeune. Il peut former le maître d'apprentissage du jeune. Les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO. Réduction générale des cotisations patronales (ex-réductions Fillon) en périmètre complet : incluant l'AGIRC-ARRCO et l'assurance chômage.

Une aide unique de 6 000 € maximum est accordée à l'employeur pour la 1ère année d'exécution du contrat d'apprentissage et du contrat de Professionnalisation pour tout contrat conclu jusqu'au 31/12/2024.

VI. Le statut et la rémunération de l'apprenti

Le statut de l'apprenti

Celui-ci a le statut d'Apprenti-Etudiant des Métiers en section de Technicien Supérieur par apprentissage et salarié de l'entreprise.

L'entreprise s'engage à former l'apprenti en collaboration avec le CFA.

L'apprenti s'oblige en retour, en vue de cette formation, à travailler pour son employeur pendant la durée du contrat, à suivre la formation dispensée au Centre de Formation d'Apprentis et en Entreprise, ainsi qu'à se présenter aux épreuves du diplôme.

Contrat d'apprentissage

- Il pourra débuter établi entre le 1er septembre et le 30 novembre de l'année en cours.
- Ce contrat doit être signé avant de commencer à travailler.
- Il prévoit une période d'essai jusqu'à l'échéance des 45 premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.
- La durée du contrat d'apprentissage est de deux ans.

	Rémunération brute minimale mensuelle (% du SMIC) **Décret N°2018-1347 du 28/12/2018**		
Age	**1ère année du cycle de formation**	**2ème année du cycle de formation**	**3ème année du cycle de formation**
16-17 ans	27 %	39 %	55 %
18-20 ans	43 %	51 %	67 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %
26 ans et +	100 %		

Dernière valeur du SMIC horaire au 01/01/2024 : 11.65 €

Si l'apprenti conclut un second contrat d'apprentissage, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent.

Convention collective

Dans certains cas, des dispositions conventionnelles ou des conventions collectives peuvent prévoir une majoration de cette rémunération. En conséquence, il revient à l'employeur de s'informer sur le montant de la rémunération de son apprenti.

Carte nationale d'Apprenti-Etudiant des Métiers

Tout apprenti de moins de 30 ans a droit à l'attribution de cette carte et bénéficie des mêmes avantages qu'un étudiant. Elle est remise en début de formation

Protection sociale / Mutuelle

L'apprenti bénéficie de la même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise, assurance maladie et accident du travail.

Congés payés

L'apprenti bénéficie des mêmes droits aux congés payés que l'ensemble des salariés de l'entreprise.

A noter

Cet examen est régi par le Ministère de l'Education Nationale. Il est susceptible d'évoluer dans sa dénomination, son contenu, son régime de dispense ou dans le calendrier du déroulement des épreuves.

Le C.F.A. La Joliverie s'engage à aménager et à adapter sa formation en fonction de ces modifications.

De même, les règles d'exonération, de rémunération ou d'organisation de l'apprentissage sont déterminées par le Ministère du Travail et de l'Emploi. Elles peuvent donc être modifiées.